

# COMMUNIQUÉ



Numéro 2021-040  
**Le 20 mai 2021**

## CHALEUR ET COVID 19

Avec la fin d'année, arrivent les températures estivales. Comme vous le savez tous, dans le contexte pandémique, certaines précautions sont nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de tous. Selon les recommandations de l'INSPQ, l'utilisation de ventilations demeure restreinte. Par contre, certaines conditions peuvent permettre certains assouplissements à la règle.

Pour faciliter votre compréhension, voici, en annexe, la [grille d'analyse pour l'utilisation de ventilateurs et climatiseurs](#) que **votre direction doit utiliser**, pour analyser la situation dans votre milieu, **par local**. Toutefois, considérant que votre direction est la seule à avoir toutes les informations concernant la possibilité de cas actifs COVID-19 dans votre milieu, elle est la seule personne habilitée à prendre la décision d'utiliser ou pas lesdits appareils.

Voici les règles et principes qui **doivent** être appliquées, lors de l'utilisation des ventilations et climatiseurs :

- Les mesures préventives mises en place doivent être respectées (port du masque, distanciation physique, lavage des mains);
- Prioriser les mesures non-mécaniques d'atténuation de la chaleur (fermeture des stores ou rideaux, ouverture des fenêtres en-dehors des heures d'ensoleillement, si possible, sorties extérieures...);
- Assurer et maintenir une ventilation adéquate des lieux (protocole de ventilation diffusée dans votre milieu);
- Si vous avez un climatiseur de fenêtre, celui-ci ne doit pas entraver la ventilation naturelle du local;
- Orienter les flux d'air loin du visage des occupants et vers l'intérieur du local. Si ce n'est pas possible, un déflecteur ou un écran peut être utilisé;
- Dans le cas des ventilateurs, ceux-ci doivent être fixes (pas de rotation), orientés vers le sol et loin du visage des occupants.

Syndicat de l'enseignement  
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec)  
H7N 4B2

Téléphone :  
450 978-1513

Télécopieur :  
450 978-7075  
www.sregionlaval.ca

Nous en profitons pour rappeler les principes à respecter, pour éviter les coups de chaleur :

- Hydratation maximum;
- Respect de l'alternance travail/repos;
- Réduction de l'intensité des tâches.

Si vous avez des questions ou vivez des situations particulières, en lien avec les températures élevées et la COVID, veuillez communiquer avec le bureau du SERL.



Daphné Jean-Baptiste  
Responsable SST

Syndicat de l'enseignement  
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec)  
H7N 4B2

Téléphone :  
450 978-1513

Télécopieur :  
450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)